



## Information personnelle dans un cadre professionne

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis employé d'une société d'informatique.

Lors d'un envoi de mail, ma société a envoyé volontairement des données personnelles me concernant (mon adresse personnelle de residence) a tout un ensemble de personne (plus de 70) de ma société. En fait c'est un tableau avec l'adresse postale de 70 des employés.

Personnellement, je suis très a cheval sur le respect stricte de confidentialité des données nominative comme telephone et adresse.

J'aimerais savoir quels sont les droits que je possede afin de les faire valoir?

Es-ce que j'ai un recours? des lois qui protege mes informations personnelles au sein de l'entreprise pour evité des communications a des personnes que je ne souhaité pas qu'elle les possedes?

Ou somme nous dans un systeme où celui qui possede des données peut en faire ce qu'il veut au depend des personnes?

Merci d'avance.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Es-ce que j'ai un recours? des lois qui protege mes informations personnelles au sein de l'entreprise pour evité des communications a des personnes que je ne souhaité pas qu'elle les possedes?

En principe, votre employeur devait vous informer de la mise en place et de la diffusion de ce tableau en vous précisant vos droits d'accès , de rectification et d'opposition.

Cette information s'effectue par la remise d'un document écrit ou par voie électronique.

Toutefois, il est possible que votre employeur ait recueilli votre accord dans un document autre au moment de votre embauche.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci de votre reponse, mais dans mon cas, en aucun cas j'ai eu mon accord ou non a donner.

J'aimerais savoir qu'es ce que je peut faire pour faire valloir mes droits pour que ce genre de chose n'arrive plus.

Quels sont mes droits, quels sont les articles de loi qui peuvent m'aider?

Merci d'avance.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

J'aimerais savoir qu'es ce que je peut faire pour faire valloir mes droits pour que ce genre de chose n'arrive plus.

Adressez vous directement à votre employeur le mieux serait une lettre recommandée avec accusé de réception, afin qu'il y ait une trace de votre demande. Vous lui rappelez que la diffusion de données personnelles même dans le cadre de l'entreprise doit au préalable recueillir l'accord de la personne intéressée conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et que dans l'hypothèse où cela devait se reproduire vous pourrez engager sa responsabilité civile.

Cordialement